

Cabinet de Maître Caroline PAYEN,
Avocat Associé au sein de la
SCP DRUJON d'ASTROS & ASSOCIES,
demeurant à AIX-EN-PROVENCE (13100),
Les Patios de Forbin, 9 bis, Place John Rewald
Tél. : 04.42.17.00.20 – www.drujondastros-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT

**UN ENSEMBLE DE BATIMENTS A USAGE INDUSTRIEL,
COMMERCIAL ET D'HABITATION, UN HANGAR
ET DEUX PARCELLES EN NATURE DE TERRE ET LANDES
situé à MEYRARGUES (Bouches-du-Rhône) 13650,
Route nationale 96 figurant au cadastre :**

- Lieudit ROUTE NATIONALE 96 section AP n°321 et section AP n°322 provenant de la division de la parcelle section AP n°102 par un procès-verbal du cadastre publié le 13/09/2022 volume 2022 P 17775, pour une contenance de 37 a 62 ca.
- Lieudit LA COUDOUROUSE section AP n°319 et section AP n°320 provenant de la division de la parcelle section AP n°103 par un procès-verbal du cadastre publié le 13/09/2022 volume 2022 P 17775, pour une contenance de 15 a 32 ca.
- Lieudit LA COUDOUROUSE section AP n°312 à section AP n°315 provenant de la division de la parcelle section AP n°116 par un procès-verbal du cadastre publié le 13/09/2022 volume 2022 P 17775, pour une contenance de 13 a 95 ca.
- Lieudit CHE DU BDR VC 202 section AP n°184 pour une contenance de 14 a 90 ca.

Total surface : 81 a 79 ca.

Ainsi que les lot(s) de copropriété suivant(s) :

Lot numéro un (1) :

La propriété exclusive et privative d'un local formant la totalité du Bâtiment B,
Et les deux cent quarante-trois millièmes (243/1000èmes) des parties communes générales,
Et les mille millièmes (1000/1000èmes) des parties communes spéciales au bâtiment B.

Lot numéro deux (2) :

La propriété exclusive et privative d'un local formant la totalité du Bâtiment C,
Et les deux cent quatre-vingt-dix millièmes (290/1000èmes) des parties
communes générales,
Et les mille millièmes (1000/1000èmes) des parties communes spéciales au
bâtiment C.

Lot numéro trois (3) :

La propriété exclusive et privative d'un local formant la totalité du Bâtiment D,
Et les cent quatre-vingt-cinq millièmes (185/1000èmes) des parties communes
générales,
Et les mille millièmes (1000/1000èmes) des parties communes spéciales au
bâtiment D.

D'un ensemble immobilier situé à MEYRARGUES (BOUCHES-DU-RHÔNE)
(13650) Route nationale 96, La Coudourousse, lieudit ROUTE NATIONAL 96 :

Section AP n°316

Section AP n°317

Section AP n°318

Provenant de la division de la parcelle section AP n°117 par un procès-verbal du
cadastre publié le 13/09/2022 volume 2022 P 17775

Pour une contenance de 69 a 88 ca.

ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION – REGLEMENT DE COPROPRIETE

L'ensemble immobilier sus désigné a fait l'objet d'un état descriptif de division et
règlement de copropriété établi aux termes d'un acte reçu par Maître Franck
GAUDIN notaire à MARSEILLE le 12 février 2020, publié au service de la publicité
foncière de AIX-EN-PROVENCE 1 le 12 mars 2020 volume 2020 P n°3391.

MISE A PRIX : 600.000 € (SIX CENT MILLE EUROS)

Frais de poursuites payables en sus y compris TVA

ADJUDICATION FIXEE AU LUNDI 04 NOVEMBRE 2024 A 09 H 00

à l'audience du Juge de l'Exécution

du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE (13100),

siégeant 40 Boulevard Carnot,

Où les biens immobiliers ci-dessus désignés seront adjugés
au plus offrant et dernier enchérisseur

OCCUPATION : Au jour de l'établissement du PV descriptif les 16 et 23 janvier 2023, les conditions d'occupation n'ont pu être déterminées sauf pour le local commercial élevé d'un étage sur rez-de-chaussée comprenant un entrepôt et un bureau établis sur un terrain dont le sol est en terre d'une surface de 36 m² figurant ainsi au cadastre lieudit CHE DU BDR VC 202 section AP n°184 qui fait l'objet d'un bail commercial ayant pris effet le 1^{er} août 2000 pour venir à expiration le 31 juillet 2009 et s'est, depuis cette date reconduit par tacite reconduction pour une durée indéterminée.

CONDITIONS DE L'ADJUDICATION :

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des charges déposé au Greffe du Juge de l'Exécution par Maître Caroline PAYEN Avocat Postulant près le Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE où toute personne peut en prendre connaissance.

Il est précisé en outre que les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE qui devra détenir un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix avec un minimum de 3.000 euros établi à l'ordre de la CARPA et que les frais exposés pour parvenir à ladite vente seront payables en sus du prix d'adjudication.

**VISITE : La visite aura lieu le mardi 22 octobre 2024
de 14 h 00 à 15 h 30 par la SELARL HUISSIERS REUNIS
(04.42.10.20.60)**

RENSEIGNEMENTS :

Pour de plus amples renseignements, consulter le cahier des conditions de vente :

- Au cabinet de l'avocat poursuivant et sur les sites **www.avoventes.fr** et **www.drujondastros-avocats.com**
- Au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AIX-EN-PROVENCE (RG n°23/01756)

**Signé : Me Caroline PAYEN
Avocat**